



**ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE SPORTIVE ET DE LOISIRS  
DES PERSONNELS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DES YVELINES**

COMPTE-RENDU de la REUNION

du

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 2 juillet 2013

au

LEGTA de Saint Germain en Laye

Étaient présents :

Lucien CASTELLO  
Emmanuelle CLAVERT  
Miranda COATES  
Virginie COLLOT  
Andrée FABRE  
Joëlle GUILLAUME  
Sylvie GUILLOCHER-MEREL  
Jean LEBOEUF  
Katelle LEPRINCE  
Patricia PERON  
Joëlle RENOIR  
Nathalie TANGUY  
Laurent BOURCIER

Pouvoirs :

Christine BOURGET à Joëlle RENOIR  
Sandra HUGUET à Virginie COLLOT  
Claudie DELAGE à Lucien CASTELLO

Absents excusés :

Claudie DELAGE, Sylvie COLOMBEL, Christine BOURGET, Caroline DUR, Sandra HUGUET.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de CA.
2. Bilan moral et financier des activités de la saison 2012-2013
3. Résultat des coupes sportives.
4. Préparation des activités de la saison 2013-2014 : Londres, 1798, Noël des enfants, déjeuner et spectacle au Lido, match de rugby ou de foot, théâtre à Sartrouville et Saint Quentin, sorties culturelles, visite du patrimoine, randonnée pédestre et vélo, billetterie.. .
5. Election du nouveau bureau.

6. Calendrier des réunions de bureau et conseil d'administration.
7. Statuts, convention et règlement intérieur.
8. Questions diverses.

La séance est ouverte à 9 heures 15.

#### 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 28 mars 2013 est approuvé.  
Emmanuelle Clavert souhaite que le PV soit plus précis notamment sur le plan financier.

#### 2. Bilan moral et financier des activités de la saison 2012-2013.

Joëlle Renoir fait le point de la dernière saison et nous fait constater que le futuroscope a été l'activité principale. Coût ASMA 3249 €.

Une seule activité a dû être annulée faute de participants : le théâtre « chapeau de paille » au théâtre de Sartrouville.  
12 activités ont été proposées au total, soit plus d'une activité par mois, si on exclut les mois de juillet et d'août.

##### Zoo de Beauval :

Les 45 billets achetés ont été vendus. 30 adultes et 15 enfants.

Le CA décide de ne pas racheter de billets. Le CA qui avait décidé de subventionner cette activité à 30% comme la billetterie décide que pour les prochaines activités de ce type, elles soient subventionnées à 50% comme une activité ponctuelle

##### Repas de fin d'année :

49 personnes ont participé à cette soirée. L'ambiance était sympathique mais la configuration de la salle rendait la soirée bruyante.

Le repas a été apprécié.

##### Parc Saint Paul :

Il reste 16 billets sur les 40 qui ont été achetés. Ces billets sont valables deux saisons.  
Cette activité est également à sortir de la billetterie pour les prochaines fois.

#### 3. Résultat des coupes sportives.

En ce qui concerne la rencontre de pétanque qui a eu lieu du 31 mai au 2 juin 2013 à Bressuire, notre équipe est arrivée seconde au classement. Il s'agit d'une opération blanche pour l'ASMA78. Jean-Luc Le Pierres qui prenait en charge cette activité, est parti à la retraite et a quitté le département.

Le badminton a été annulé faute de disponibilité des participants.

#### 4. Préparation des activités de la saison 2013-2014 :

Londres, 1789, Noël des enfants, déjeuner et spectacle au Lido, match de rugby ou de foot, théâtre à Sartrouville et Saint Quentin, sorties culturelles, visite du patrimoine, randonnée pédestre et vélo, billetterie... .

##### Lido :

Dimanche 15 décembre à midi jusqu'à 16h45 environ.

60 € coût ASMA par agent. Le tarif comprend le déjeuner, la revue « bonheur » ainsi que le vestiaire.  
45 participants. Il y a une petite liste d'attente de 2 personnes (voir en cas de désistements).

##### Disney sur glace :

Une option pour 150 places avait été posé pour le samedi 7 décembre 2013 à 17h30. Les inscriptions sont closes : 97 billets ont été achetés. On ne prendra pas d'option supplémentaire.

Le prix coûtant de la place est de 30€. Rappel : ? tarif pour les membres et gratuité pour leurs enfants.  
Ne pas donner les billets avec trop d'avance et bien préciser qu'il n'y aura pas de remboursement.

1789 :

Prix coûtant : 60€ soit 30€ prix ASMA.  
61 participants au lieu des 50 prévus.

Sur nos plaquettes, il faut penser à indiquer le nombre de places achetées et indiquer « inscription avant + date dans la limite des places disponibles. La durée d'inscription ne doit pas dépasser une quinzaine de jours.

Spectacle équestre au haras des Bréviaires :  
Du 10 au 13 octobre 2013 avec la garde républicaine.  
Places au tarif CE : 32€. Prix membre 16€ et 9€50 pour les enfants de 3 à 12 ans.  
L'an passé 32 places avaient été vendues.

Voyage à Londres :  
Les 21 et 22 septembre 2013. 50 places.

Il y a 95 inscrits.  
44 personnes n'ont jamais fait de voyages. Puis application du critère de prendre les agents qui n'ont pas fait de voyage sur les 3 dernières années.

Il faudra joindre les conditions de remboursement de l'assurance ainsi que les critères de l'ASMA Nationale.

Vote : Pour emmener les enfants lors des voyages à l'étranger

Pour : 4  
Abstention : 4  
Contre : 7

En ce qui concerne les autres voyages, les enfants seront acceptés si le programme leur est adapté et cela sera soumis au vote. Il est aussi indiqué qu'un vote pourra être refait pour les voyages afin de déterminer l'acceptation ou pas des enfants lors des voyages et sorties.

Même si les voyages coûtent chers, ils sont très appréciés et c'est l'occasion pour les agents de se retrouver sur une plus longue durée.

Match de football : France-Finlande - mardi 15 octobre 2013.  
Les prix, en fonction de la catégorie, vont de 27€ à 76.50€. Il est décidé d'acheter 25 places à 40.50€ (3ème catégorie).

Le bal des intouchables :

Dimanche 26 janvier 2014.  
Cirque sous chapiteau à la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines. Spectacle en famille dès 8 ans.  
15 places au tarif d'environ 11€ pour les adultes et 6€ pour les enfants.

Plus tard, on verra qui je suis :

Hommage à Louis Aragon, mardi 25 mars 2014.  
10 places.

La visite du château de Breteuil est prévue en mai ou juin 2014, la randonnée pédestre ou à vélo (à programmer en septembre).  
Le tour de Corse sur 3 jours est à l'étude, à voir si nous avons le budget suffisant. Laurent Bourcier nous fait une présentation aux environs de 595€.

5. Election du nouveau bureau.

Suite au départ à la retraite de la présidente, le poste est vacant. Virginie Collot est candidate pour le poste.  
Un débat s'engage sur l'opportunité de faire ces élections alors qu'aucun représentant de l'ENSP n'est présent et que si Virginie est élue, nous n'aurons plus de trésorier, et que personne n'a souhaité se présenter à ce poste.

Il est finalement procédé au vote.

Virginie : 10 voix  
Emmanuelle Clavert : 1 voix  
Jean Leboeuf : 1 voix  
2 votes blancs.

Virginie Collot est donc élue présidente de l'ASMA78. Sandra Huguet en tant que trésorière adjointe assurera donc l'intérim en attendant d'élire un trésorier. Lucien Castello se propose également.

6. Calendrier des réunions de bureau et conseil d'administration.

Conseil d'administration : prévu en octobre 2013 au CEZ.

7. Statuts, convention et règlement intérieur.

8. Questions diverses.

Sur le cas des familles recomposées, on applique ce qui est fait à l'ASMA Nationale.  
(joindre la copie du document de Jean) Cf guide des AB 2013

Il faudra afficher ce document dans tous les établissements et le faire figurer sur notre site. Le document sera revu par Katelle Leprince qui se propose de l'établir en fonction de ses disponibilités. Nous allons le retravailler au prochain bureau pour le faire valider au CA.

Ces critères, bien définis, doivent également être appliqués aux membres du conseil d'administration.

Le dossier du remboursement du voyage à Prague du mari de Sandra Huguet est encore en cours. Joëlle Renoir souhaite qu'il soit mené à bien.

Virginie Collot, Présidente clôture la séance à 13 heures.

Si quelque chose vous semble avoir été omis dans le compte-rendu, veuillez faire parvenir vos remarques par E-mail au secrétaire Sylvie GUILLOCHER-MEREL.